



**AVENANT N°3
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

VILLE DE DIJON – ACADEMIE DES SPORTS DE GLACE DIJON BOURGOGNE

Année 2023

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023, et par délégation, l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association ACADEMIE DES SPORTS DE GLACE DIJON BOURGOGNE, représentée par sa présidente, Madame Florence BOISSON, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 44321044800033), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 14 juin 2002, et dont le siège est situé à la Patinoire Municipale, 1 Boulevard Trimolet à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et l'Académie des sports de Glace Dijon Bourgogne pour la période 2021-2023, l'Association a pratiqué une réduction immédiate de cotisations sportives pour la saison 2022/2023 qui lui donne droit au versement d'une subvention.

La convention n°21-126 du 17 février 2021 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

Pour l'année 2023, une subvention complémentaire d'un montant de 180,00 € sera versée à

l'Association au titre de l'aide au paiement des cotisations sportives.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

La subvention sera versée en totalité par mandat administratif, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2023.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°21-126 du 17 février 2021 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association ACADEMIE DES SPORTS DE
GLACE DIJON BOURGOGNE
La Présidente,

Claire TOMASELLI

Florence BOISSON